



ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLOIS (A.C.Q.U.)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les
Echevins,
Maison Communale d'UCCLE
1180 BRUXELLES

Par courriel : urbenv@uccle.be
marc.cools@uccle.be

Le 8 juin 2015

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Objet : Demande de permis d'urbanisme pour le placement d'un dispositif éclairé de 16m² sur le mur d'attente du 701 de la chaussée de St Job. Demandeur CLEAR CHANNEL S.A.
Demande de permis d'urbanisme n° 16-42047-2015

Le caractère villageois de la chaussée de St Job et ses alentours est clairement menacé par la présente demande. Il n'y trouve ni sa place ni sa raison d'être. La tendance à la marchandisation du paysage urbain nous semble tout à fait déplorable. Où irait-on s'il était permis à tout propriétaire de sous-traiter la rénovation ou le rendement de son bien via des opérations de publicités imposées à l'espace publique.

Il n'y a aucune raison (le demandeur ne justifie d'ailleurs pas la raison de sa demande) pour qu'une dérogation soit acceptée à l'encontre du PPAS 55 « St Job/Benaets ». Celui-ci est très clair : il limite les dispositifs publicitaires à une surface de maximum 0.250m² dans les zones de logement. Par ailleurs il va sans dire, dans ce contexte, que le placement d'un dispositif éclairé de nuit soit totalement inconcevable.

Nous espérons donc vivement que la Commission de Concertation rende un avis défavorable à un projet que nous considérons aller totalement à l'encontre du bon sens. Il est nécessaire de préserver notre environnement de l'envahissement publicitaire et commercial.

Merci de bien vouloir joindre la présente lettre au dossier et de noter que notre association sera représentée à l'audience du 24 juin.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments très distingués,

Pour l'ACQU, Enguerrand DAVID, chargé de mission.